Gières

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

DELIBERATION N° DEL049-17

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20170626-DEL049-17-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017

L'an deux mille dix-sept, le 26 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI, Maire, le 20 juin 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :
Mmes S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, C. PICCA, C. TISON, et MM. J. M . BERINGUIER, P. BERTHOLLET, A. DUSSERRE, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, P. VERRI.

Pouvoirs :
M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 23 juin 2017)
Mme BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Christiane EGEA, en date du 26 juin 2017)
Mme BONNIN-DESSARTS Alberte (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 21 juin 2017)
Mme CUSSIGH Sylvie (Pouvoir à Christine TISON, en date du 20 juin 2017)
Mme GONZALEZ Gisèle (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 26 juin 2017)
Mme LE CLOAREC Gisèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 22 juin 2017)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 26 juin 2017)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Marianne GERACI, en date du 22 juin 2017)
Mme ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 26 juin 2017)
M. SERGENT Claude (Pouvoir à Christine PICCA, en date du 26 juin 2017)

Absents excusés :
Mme Nadège AMBREGNI
M. Yann BOUCLIER
M. Stéphane DUBOIS

M. Jean-Paul GABBERO a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Souscription au service mutualisé d'expertise fiscale.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Les communes et la métropole ont décidé de mettre en place une démarche de mutualisation de l'expertise fiscale sur le territoire métropolitain depuis le 1er janvier 2017.

Les besoins identifiés collectivement en matière d'observation fiscale sont les suivants :

- Apporter des réponses précises aux questions des habitants en matière de fiscalité directe locale,
- développer les capacités à produire des prospectives fiscales et des simulations d'impact,

- permettre un meilleur dialogue avec les services fiscaux et coordonner les Commissions Communales des Impôts Directs (C.C.I.D.),
- partager les expériences et les compétences sur le territoire,
- accompagner les communes dans leurs efforts d'optimisation fiscale.

Pour répondre à ces besoins, a été proposée l'acquisition par la métropole d'un logiciel dédié à l'analyse fiscale dénommé OFEA-WEB, et la création d'un poste en animation et coordination d'un réseau sur l'expertise fiscale.

La commune de Gières a participé de manière active au lancement de cette démarche et souhaite souscrire par convention à ce service commun d'expertise fiscale.

La convention à signer avec la métropole prévoit un accès à l'outil informatique OFEA-WEB, dédié à l'expertise et à l'analyse de la fiscalité des ménages et des professionnels.

Le coût d'accès annuel à ce service est de 390 € HT pour la commune. Outre ce coût d'abonnement, la commune s'engage également à participer au financement du poste d'animation et d'expertise créé par la métropole pour un coût annuel qui se situera autour de 600 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec Grenoble-Alpes Métropole portant règlement de mise à disposition de l'outil informatique d'expertise fiscale dénommé OFEA-WEB ainsi que tout document se rapportant au partage des coûts du service commun créé entre la métropole et ses communes membres.

Conclusions : la présente délibération est approuvée par 22 voix pour et 4 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 26 juin 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.